



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:
20

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009.

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

Absents : Braz, Tonnar, échevins, Snel, Huss, Hannen, Zwally, Wohlfarth, conseillers

Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Convention relative au Foyer de nuit

Vu la convention du 22 juillet 2009 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'intégration et le Ministre du Trésor et du Budget ;

Considérant que la Ville procède à l'acquisition et à l'aménagement d'une structure de logement encadré pour personnes en détresse au 185, rue J.P. Michels à Esch-sur-Alzette ;

Considérant que l'Etat participe à raison de 75% aux frais d'acquisition et de transformation des studios, sans que ce montant ne puisse dépasser € 905.975.-, 15% TVA incluse ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

approuve à l'unanimité

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministre de la Famille et de l'Intégration et le Ministre du Trésor et du Budget.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 04.11.2009.

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,